



MINISTERE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques (durée : 1 h 30, coefficient 3)

Mardi 11 juillet 2023

Le sujet comporte 3 pages (page de garde incluse).

Important :

Aucun autre document n'est autorisé.

L'usage de la calculatrice est interdit.

Les candidats doivent écrire et, souligner si nécessaire, au stylo uniquement de couleur noire ou bleue non effaçable.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les copies doivent rester anonymes.

1/ L'alinéa 4 de l'article 3 de la délibération n° 95-233 AT du 14 décembre 1995 précise que les « *aides techniques qualifiés ... sont chargés des travaux d'exécution ou de finition nécessitant une dextérité particulière ou de la répartition et de l'exécution des tâches confiées à une équipe d'aides techniques.*» Comment définissez-vous la « dextérité particulière » dont il est question ? En quoi selon vous, vos compétences peuvent être un atout pour votre équipe ? Vous pouvez illustrer vos propos par des exemples. (10 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2/ Expliquer en quoi le respect du principe de continuité du service public doit être respecté dans le cadre des fonctions d'un aide technique. Vous pouvez illustrer vos propos par des exemples. (**10 points**)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Deuxième épreuve d'admissibilité

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques

Question 1 (7 points)

Vous êtes chef d'équipe et vous allez prochainement changer d'affectation. Votre supérieur hiérarchique vous demande de proposer un agent de votre équipe pour reprendre vos fonctions après votre départ.

- a) Dans la note que vous préparez à cet effet, précisez les compétences professionnelles et les qualités requises pour exercer de telles fonctions.
- b) Détaillez le plan d'accompagnement et de passation que vous élaborez à destination de l'agent vous succédant.

Question 2 (4 points)

Présentez les fonctions que vous exercez et indiquez les règles de sécurité que vous devez appliquer, au quotidien, dans vos fonctions.

Question 3 (4 points)

Vous êtes responsable d'une équipe de 4 personnes. Votre supérieur hiérarchique vous demande d'effectuer des travaux d'entretien sur un bâtiment. Dans celui-ci, se trouve du matériel utilisé pour les travaux publics. Un de vos agents demande s'il peut emprunter ce matériel pour réaliser des travaux à son domicile. Il indique qu'un autre agent de votre équipe a déjà fait de même récemment.

- a) Quelle suite allez-vous donner à la demande de l'agent ?
- b) Qu'allez-vous faire pour le cas de l'autre agent évoqué lors de cette demande d'utilisation de matériel ?

Question 4 (5 points)

Un de vos agents procède à la réparation de son véhicule personnel sur le temps de travail et avec l'aide de l'un de ses collègues. Que faites-vous ? (5 points)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DU TRAVAIL
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL
DE LA FONCTION PUBLIQUE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Deuxième épreuve d'admissibilité :

Série de questions portant sur l'organisation du travail
dans le cadre des missions des aides techniques

**Mardi 21 décembre 2021
(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)**

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Le sujet est à rendre avec la feuille d'examen.

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les copies doivent rester anonymes.

Deuxième épreuve d'admissibilité

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques

Question 1 (5 points)

Durant les congés de votre supérieur hiérarchique, vous êtes en charge de former un nouvel arrivant au sein de votre équipe, afin qu'il devienne le plus rapidement possible autonome dans les fonctions qu'il sera amené à exercer.

- a) Exposez-lui au moins deux (2) difficultés qu'il risque de rencontrer. Justifiez.
- b) Expliquez-lui au moins deux (2) succès qui pourront être observés. Justifiez.

Question 2 (5 points)

Vous encadrez une équipe de trois (3) aides techniques. En règle générale, le travail de l'équipe se déroule sans incident. Cependant, un des membres de l'équipe vous fait part de difficultés récentes eu égard à une surcharge de travail, due aux absences impromptues à certains moments de la journée, de l'un des agents qui assure alors ses fonctions de manière aléatoire et négligée. Vous décidez alors de convoquer l'agent « *perturbateur* » afin de le recadrer.

- a) Afin de déterminer et de vérifier le(s) dysfonctionnement(s) du travail de l'équipe, et de protéger les autres agents, citez au moins deux (2) questions que vous allez poser à l'agent « *perturbateur* » pour lui faire prendre conscience des problèmes que pose son travail négligé. Justifiez.
- b) Afin de lui faire respecter ses engagements, de réparer les conséquences que ses actes ont engendré sur le travail de l'équipe, ainsi que pour éviter la récidive, proposez au moins deux (2) mesures que vous allez lui proposer. Justifiez.

Question 3 (5 points)

Une manifestation a eu lieu le samedi 18 septembre 2021. L'objet de celle-ci portait sur l'opposition à l'obligation vaccinale contre le COVID. Cependant, lors de la manifestation, les esprits se sont échauffés, déclenchant une émeute. Un certain nombre de blessés légers a été dénombré. Lors de la diffusion des images de la manifestation aux informations télévisées, vous vous êtes aperçu(e) qu'un de vos collègues de travail faisait partie du groupe de personnes dont les agissements ont provoqué l'émeute.

- a) La manifestation s'étant déroulée en dehors du cadre du travail, votre collègue peut-il être sanctionné pour ses agissements ? Justifiez.
- b) Etes-vous dans l'obligation de rédiger un rapport sur le comportement qu'a eu votre collègue ? Justifiez.

Question 4 (5 points)

En votre qualité de chef d'équipe et de supérieur hiérarchique direct des quatre (4) agents dont vous assurez l'encadrement, vous êtes amené(e) chaque année à établir les fiches de notation des membres de votre équipe, avant de les soumettre à votre direction. Cependant, vous estimatez que le travail de l'un d'entre eux est difficilement évaluable, car l'agent concerné a été en arrêt(s) de travail la majeure partie de l'année.

- a) Eu égard au peu de temps de présence de l'agent, êtes-vous dispensé(e) d'établir sa fiche de notation ? Justifiez.
- b) Quelle(s) distinction(s) pouvez-vous faire entre l'inaptitude d'un agent et l'insuffisance professionnelle ? Justifiez.



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU
GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE
FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

Seconde épreuve d'admissibilité :

Série de questions portant sur l'organisation du travail
dans le cadre des missions des aides techniques

Mercredi 29 juillet 2020
(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 2 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les copies doivent rester anonymes.

Examen professionnel AITP 2020

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques

Question 1 (5 points)

Durant les congés de votre supérieur hiérarchique, vous êtes en charge de la gestion du stock de produits d'entretien au sein de votre service. Un de vos collègues vous demande s'il peut emprunter certains produits afin de procéder au nettoyage de la salle des fêtes de sa commune car il y aura très prochainement une soirée dansante.

- a) L'autorisez-vous à emprunter les produits dont il a besoin ? Justifiez votre réponse.
- b) L'autorisez-vous à emprunter les produits dont il a besoin, sachant qu'il s'est engagé à remplacer les produits utilisés ? Justifiez votre réponse.

Question 2 (5 points)

Vous encadrez une équipe de cinq (5) aides techniques. Le week-end qui vient, Hitinui, un des membres de l'équipe, fêtera ses 35 ans. Jeudi, pour « *marquer le coup* », un de vos collaborateurs décide d'organiser un repas d'anniversaire en son honneur dans les locaux du service, auquel vous êtes invité(e). Le repas débutera après les heures de travail.

- a) Sachant qu'à partir de 15h30 les horaires de service sont terminés, est-ce dérangeant si la fête s'éternise jusqu'au petit matin ? Justifiez votre réponse.
- b) Certains collègues ont profité de l'ambiance festive pour apporter des boissons alcoolisées, comment réagissez-vous ?

Question 3 (5 points)

Votre service a organisé son pot de fin d'année le vendredi 29 décembre dernier. Pour l'occasion, le service a fermé ses portes et les convives avaient rendez-vous dans un restaurant de la place. La fête battant son plein, une collègue qui travaille dans votre équipe s'est « *donnée en spectacle* » (chansons à tue-tête, médisances sur le service, sur ses collègues, etc.) sur l'une des tables du restaurant.

- a) Pour quel(s) motif(s) votre collègue peut-elle être sanctionnée ?
- b) Etes-vous dans l'obligation de rédiger un rapport sur le comportement de votre collègue ? Justifiez votre réponse.

Question 4 (5 points)

En votre qualité de chef d'équipe, votre service vous a attribué un véhicule de service, issu du parc à matériel. Votre véhicule personnel s'avère immobilisé pour une semaine car certaines réparations doivent être effectuées. Durant cette semaine, vous n'avez donc aucun véhicule pour récupérer votre enfant qui termine l'école à 14 heures 30.

- a) Pouvez-vous utiliser le véhicule de service pour récupérer votre enfant, à titre exceptionnel ? Justifiez votre réponse.
- b) Pouvez-vous profiter de faire rapidement quelques courses avant de retourner sur votre lieu de travail ? Justifiez votre réponse.



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques.

Jeudi 11 avril 2019

(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les copies doivent rester anonymes.

Question n° 1 : (5 points)

Vous êtes responsable d'une petite équipe et l'un des agents placés sous votre autorité se présente régulièrement en retard à son poste de travail. Malgré vos nombreux rappels à l'ordre, vous constatez que son comportement n'évolue pas, ce dernier « n'en faisant qu'à sa tête ».

- a) Comment comptez-vous vous y prendre afin que celui-ci change sa manière de servir ?
- b) Selon vous, quelle sanction disciplinaire pourrait être infligée à cet agent ?

Question n° 2 : (5 points)

Vous êtes responsable d'une petite équipe et vous êtes chargé de réaliser des travaux dans l'un des bâtiments de votre service. Afin de mener à bien ces opérations, du matériel (perceuses, visseuses, marteaux, etc) est mis à votre disposition.

De retour de week-end, vous apprenez que l'un de vos agents, Monsieur T., s'est servi de ce matériel pour faire des travaux chez lui.

- a) Si Monsieur T. vous avait demandé la permission, quelle aurait été votre réponse ?
- b) Comment allez-vous traiter le cas de Monsieur T. ?

Question n° 3 : (5 points)

Dans le cadre des missions qui incombent à votre service, vous êtes chargé d'effectuer des réparations d'un bâtiment appartenant au Pays situé dans un atoll isolé.

Une fois les travaux achevés, le maire de la petite commune vous demande si vous pouvez lui venir en aide. En effet, celui-ci n'a pas reçu les matériaux qu'il a commandés, le prochain bateau n'arrivant que dans un mois. Vous disposez en réserve de quelques sacs de ciment et de parpaings.

Quelle réponse allez-vous donner au maire qui souhaite que vous puissiez lui « avancer » les sacs de ciment et parpaings pour :

- a) La rénovation du garage de sa maison ?
- b) La reconstruction de la clôture du cimetière du village qui tombe en ruine ?

Question n° 4 : (5 points)

Vous êtes chargé de réaliser des travaux nécessitant certaines précautions. L'un des aides techniques dont vous êtes responsable n'a pas respecté les consignes de sécurité et se blesse gravement.

- a) Que faites-vous ?
- b) S'agit-il d'un accident du travail ?
- c) Votre supérieur hiérarchique vous demande d'exposer, par écrit, les circonstances et les causes de l'accident.



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'EDUCATION,
*en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Seconde épreuve d'admissibilité :

Série de questions portant sur l'organisation du travail
dans le cadre des missions des aides techniques

Jeudi 5 avril 2018

(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les copies doivent rester anonymes.

1. Vous êtes responsable d'une équipe de 4 personnes et votre supérieur hiérarchique vous demande de réaliser des travaux d'entretien d'un bâtiment du service dans lequel est entreposé du matériel utilisé en matière de travaux publics.

L'un de vos agents, Monsieur X, vous demande s'il peut emprunter une partie de ce matériel le week-end pour réaliser des travaux chez lui. Il vous indique qu'un autre agent de votre équipe, Monsieur Z, l'a déjà fait et qu'il a pu ainsi rénover sa maison à moindre coût.

Quelle réponse allez-vous donner à Monsieur X et pourquoi ?

Comment allez-vous considérer le cas de Monsieur Z ?

(6 points)

2. Dans le cadre de l'organisation d'un chantier qui vous a été confié, vous établissez un plan de charge pour répartir les activités entre les membres de l'équipe dont vous êtes responsable. Il ressort de ce plan de charge que les travaux pourront être effectués dans les délais impartis seulement si des heures supplémentaires sont effectuées.

Dans quelles conditions et selon quelles modalités pouvez-vous mettre en place la possibilité d'effectuer ces heures supplémentaires ?

Pouvez-vous exiger des agents placés sous votre responsabilité qu'ils effectuent ces heures supplémentaires ?

(6 points)

3. Lors de la réalisation d'un chantier dont vous êtes responsable, l'un des agents de votre équipe a été interpellé par un voisin en raison des nuisances sonores occasionnées par les travaux. L'agent placé sous votre responsabilité a été bousculé par le voisin en colère et s'est blessé en tombant. Vous êtes intervenu pour mettre fin à l'altercation.

Vous devez établir un rapport pour exposer les faits à votre supérieur hiérarchique.

Dans quelles conditions et sous quelle forme l'agent concerné peut-il bénéficier d'une protection de l'administration ?

(8 points)



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTERE
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
*en charge de la fonction publique
et de la recherche*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

EPREUVE D'ADMISSIBILITE N° 2 :

**UNE SERIE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORGANISATION
DU TRAVAIL DANS LE CADRE DES MISSIONS DES AIDES
TECHNIQUES**

Jeudi 30 mars 2017
(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).
Aucun autre document n'est autorisé.

1/ Vous êtes chef d'équipe et l'un des agents fonctionnaires dont vous avez la responsabilité ne parvient pas à exécuter certaines tâches très spécifiques. Suite à vos observations, cet agent vous indique qu'il souhaite suivre une formation car il ne détient pas les compétences nécessaires dans ce domaine particulier. Avant de prendre votre décision, vous devez répondre aux questions suivantes.

- a) Le fonctionnaire détient-il un droit à la formation ? (1 point)
- b) Etes-vous obligé d'accéder à sa demande ? Justifiez votre réponse. (2 points)
- c) Un refus peut-il engager la responsabilité de l'administration ? (2 points)

Vous décidez finalement d'envoyer cet agent à une action de formation organisée dans le cadre du plan triennal de formation de l'administration de la Polynésie française. La DGRH vous indique qu'une seule session de formation de ce type aura lieu cette année et vous donne les dates auxquelles elle se déroulera. Lorsque vous informez l'agent de cette décision, il vous indique que ce n'est pas ce type de formation qu'il aurait aimé suivre et que celle-ci est inutile à son avis. Il considère qu'il n'a pas à s'y rendre et revendique en revanche le droit d'être inscrit à une autre action de formation qui n'est pas en relation avec les fonctions qu'il exerce.

d) Pouvez vous contraindre l'agent à suivre la formation que vous avez sélectionnée ? Développez votre réponse. (2 points)

2/ Exposez en trois lignes maximum les fonctions que vous exercez, puis indiquez les règles de sécurité que vous devez appliquer dans le cadre de vos fonctions. (6 points)

3/ Suite aux intempéries qui se sont abattues sur le Pays et aux dégâts occasionnés, votre supérieur hiérarchique vous indique que votre équipe, uniquement composée de fonctionnaires, va être amenée à travailler au-delà des heures de service, la nuit, le samedi et le dimanche pour effectuer des opérations destinées à préserver la sécurité des administrés. Vous devez organiser le travail en tenant compte des effectifs disponibles et des compétences de chacun.

- a) Dans un tel contexte, pouvez-vous exiger de vos agents qu'ils viennent travailler la nuit, le samedi ou le dimanche ? Développez votre réponse. (2 points)
- b) Existe-t-il une limite au nombre d'heures supplémentaires qu'un fonctionnaire peut effectuer ? (2 points)
- c) Devez-vous être attentif au respect d'un repos hebdomadaire ? Justifiez votre réponse. (3 points)



MINISTERE
DU TOURISME,
DES TRANSPORTS AERIENS
INTERNATIONAUX,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'**AIDE TECHNIQUE**
PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE
DE L'ANNEE 2016

EPREUVE D'ADMISSIBILITE N° 2 :

**UNE SERIE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS
LE CADRE DES MISSIONS DES AIDES TECHNIQUES**

Jeudi 31 mars 2016

(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

QUESTION N° 1 (6 points)

Vous êtes actuellement chef d'équipe et vous devez changer d'affectation le mois prochain. Votre supérieur hiérarchique vous demande de proposer un agent de votre équipe pour reprendre vos fonctions après votre départ.

- Sur quels critères allez-vous vous fonder pour faire cette proposition ?

Pour répondre à cette question vous devez déterminer quelles sont les compétences et les qualités relationnelles qui sont nécessaires, selon vous, pour être un bon chef d'équipe.

QUESTION N° 2 (5 points)

Un des agents composant votre équipe revient souvent le vendredi après-midi après avoir consommé de l'alcool et ne paraît pas, de ce fait, en mesure d'exercer correctement ses fonctions sur le chantier dont vous avez la responsabilité.

- Comment, au vu des règles applicables, allez-vous traiter ce problème ?

QUESTION N° 3 (4 points)

Quelles sont les règles de sécurité que vous devez connaître et appliquer dans l'exercice de vos fonctions ?

QUESTION N° 4 (5 points)

Un de vos agents vous demande l'autorisation de rentrer chez lui avec la voiture du service dont vous avez la responsabilité, car son véhicule est en réparation.

- Quelle réponse allez-vous apporter à cet agent ? Vous devez motiver votre réponse.



POLYNESIE FRANCAISE

VICE-PRESIDENCE,
MINISTERE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES ENERGIES, DE LA SANTE
ET DES SOLIDARITES

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques.

Jeudi 2 avril 2015
(Durée : 1h30, coefficient 3)

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

1. Vous êtes responsable d'une équipe de 4 personnes et votre supérieur hiérarchique vous demande de réaliser des travaux d'entretien d'un bâtiment du service dans lequel est entreposé du matériel utilisé en matière de travaux publics.

L'un de vos agents, Monsieur X, vous demande s'il peut emprunter une partie de ce matériel le week-end pour réaliser des travaux chez lui. Il vous indique qu'un autre agent de votre équipe, Monsieur Z, l'a déjà fait et qu'il a pu ainsi rénover sa maison à moindre coût.

Quelle réponse allez vous donner à Monsieur X et pourquoi ?

Comment allez-vous considérer le cas de Monsieur Z ?

(6 points)

2. Dans le cadre de l'organisation d'un chantier qui vous a été confié, vous établissez un plan de charge pour répartir les activités entre les membres de l'équipe dont vous êtes responsable. Il ressort de ce plan de charge que les travaux pourront être effectués dans les délais impartis seulement si des heures supplémentaires sont effectuées.

Dans quelles conditions et selon quelles modalités pouvez-vous mettre en place la possibilité d'effectuer ces heures supplémentaires ?

Pouvez-vous exiger des agents placés sous votre responsabilité qu'ils effectuent ces heures supplémentaires ?

(6 points)

3. Lors de la réalisation d'un chantier dont vous êtes responsable, l'un des agents de votre équipe a été interpellé par un voisin en raison des nuisances sonores occasionnées par les travaux. L'agent placé sous votre responsabilité a été bousculé par le voisin en colère et s'est blessé en tombant. Vous êtes intervenu pour mettre fin à l'altercation.

Vous devez établir un rapport pour exposer les faits à votre supérieur hiérarchique.

Dans quelles conditions et sous quelle forme l'agent concerné peut-il bénéficier d'une protection de l'administration ?

(8 points)



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTERE
DE LA SANTE,
DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la prévention,
de la réforme de l'administration
et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme*

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE
FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

**Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le
cadre des missions des aides techniques.**

**Jeudi 3 avril 2014
(Durée : 1h30, coefficient 3)**

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

1^{ère} question (8 points) :

Vous êtes envoyé en mission aux îles Tuamotu pour intervenir sur un bâtiment appartenant à la Polynésie française avec l'équipe de 5 aides techniques dont vous êtes responsable.

Les travaux doivent être effectués en deux semaines et vous vous êtes organisés en conséquence. Les matériels nécessaires à vos travaux ont déjà été envoyés sur place.

Pour des raisons indépendantes de votre volonté, votre chantier n'a pas pu avancer comme prévu et vous constatez que vous ne pourrez pas terminer les travaux avant le retour de votre équipe à Tahiti.

Vous faites un rapport à votre supérieur hiérarchique présentant :

- les raisons du retard des travaux ;
- les initiatives que vous proposez de prendre concernant le chantier avant le retour de votre équipe à Tahiti (sécurité et protection du chantier, sauvegarde des matériels ...).

2^{ème} question (6 points) :

Vous êtes responsable de votre équipe de 4 aides techniques et votre supérieur hiérarchique vous a demandé de réaliser certains travaux.

Au cours de la réalisation de ceux-ci, l'un de vos agents se blesse.

1°) Que faites-vous ?

2°) Votre supérieur vous demande de lui exposer, par écrit, les circonstances et les causes de l'accident.

3^{ème} question (6 points) :

Vous êtes chargé de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance du mur de clôture de la subdivision que votre supérieur hiérarchique vous a confiés.

Le propriétaire du terrain voisin de celui de la subdivision refuse que vous effectuiez ces travaux et s'y oppose en criant et en menaçant de violences physiques les agents de votre équipe et en les injuriant.

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, les fonctionnaires ont-ils la garantie d'être protégés par l'administration ?

Pouvez-vous citer d'autres droits garantis au fonctionnaire par le statut de la fonction publique ?



POLYNESIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
chargé des entreprises et de l'industrie,
de la promotion des exportations
et de la lutte contre la vie chère

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques.

**Vendredi 27 septembre 2013
(Durée : 1h30, coefficient 3)**

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE-TECHNIQUE
PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2013

1^{ère} question (10 points) :

Vous êtes responsable d'une équipe d'une dizaine d'agents. Le vendredi 26 juillet 2013 à 14h15, lors d'une intervention de votre équipe dans un bâtiment appartenant à la Polynésie française, Monsieur Tetuanui Minpropre, aide technique, qui travaille sur une échelle chute lourdement sur le sol et se blesse.

A la suite de cet événement, votre responsable hiérarchique vous demande de lui présenter un rapport relatant, d'une part, les faits et les circonstances et d'autre part, les initiatives que vous avez prises.

2^{ème} question (5 points) :

Afin de développer son entreprise de livraison de casse-croûtes et pouvoir démarcher votre service, une personne ne travaillant pas dans l'administration vous demande de lui donner les nom, prénom et numéro de téléphone personnel et professionnel des agents qui travaillent au sein de se votre service. Que devez-vous faire ?

Pour répondre à cette question, vous devez, notamment, aborder les obligations auxquelles sont soumis les fonctionnaires.

3^{ème} question (5 points) :

Votre supérieur hiérarchique vous demande d'effectuer le nettoyage de sa maison d'habitation d'Arue ainsi que celui de la maison de sa fille située à Papeete avec les instruments et produits appartenant à l'administration. Que faites-vous ?



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
*en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique*

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE **D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA** **FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE** **FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques.

Jeudi 8 mars 2012
(Durée : 1h30, coefficient 3)

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL

1°) Vous êtes responsable d'une petite équipe au sein de laquelle l'un des ouvriers met toute son énergie à travailler le moins possible, ce qui commence à créer une très mauvaise ambiance. Vous le trouvez souvent inoccupé en dépit des directives que vous lui donnez et son travail doit souvent être terminé par les autres ouvriers pour respecter les délais qui sont donnés à l'équipe.

Un de vos collègues, chef d'équipe également, vous indique qu'il a rencontré le même problème avec l'un de ses ouvriers et qu'il a trouvé la solution en rédigeant un « certificat de service non fait » portant sur une durée de deux jours à la signature du chef de service, en lui disant que l'agent ne s'était pas présenté au service. L'agent s'est ainsi trouvé privé de deux jours de rémunération et depuis il travaille normalement.

- pensez-vous que cette solution soit possible sur la base des règles applicables aux fonctionnaires ?

Justifier votre réponse (5 points).

2°) Vous êtes envoyé en mission pour une semaine dans une île pour effectuer des réparations sur des murs de remblais, dans le cadre des missions de votre service. Votre service a pris en charge l'achat et le transport du matériel et des matériaux nécessaires.

A votre arrivée, le maire de la commune vous indique qu'il préfère que vous réparez le muret qui entoure la mairie.

- pensez-vous que vous devez réparer le muret de la commune comme vous le demande le maire ?

Justifiez votre réponse en indiquant les règles à respecter (5 points).

3°) Vous avez été chargé de l'organisation d'un chantier qui devait se dérouler sur deux semaines.

Vous avez planifié le travail de votre équipe en fonction de ce délai. Néanmoins, en raison d'évènements imprévus (par exemple, intempéries, pannes de matériel, retard de livraison des matériaux, absence de certains personnels, ou pour d'autres raisons) vous n'avez pas été en mesure de finir le chantier dans les délais prévus.

Vous devez rédiger un rapport, sur la demande de votre supérieur hiérarchique, afin d'expliquer les raisons de ce retard.

Vous pouvez prendre un exemple concret que vous avez rencontré dans l'exercice de vos fonctions. (10 points).



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
*en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique*

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE **D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA** **FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE** **FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques.

Jeudi 8 mars 2012
(Durée : 1h30, coefficient 3)

Aucun autre document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL

1°) Vous êtes responsable d'une petite équipe au sein de laquelle l'un des ouvriers met toute son énergie à travailler le moins possible, ce qui commence à créer une très mauvaise ambiance. Vous le trouvez souvent inoccupé en dépit des directives que vous lui donnez et son travail doit souvent être terminé par les autres ouvriers pour respecter les délais qui sont donnés à l'équipe.

Un de vos collègues, chef d'équipe également, vous indique qu'il a rencontré le même problème avec l'un de ses ouvriers et qu'il a trouvé la solution en rédigeant un « certificat de service non fait » portant sur une durée de deux jours à la signature du chef de service, en lui disant que l'agent ne s'était pas présenté au service. L'agent s'est ainsi trouvé privé de deux jours de rémunération et depuis il travaille normalement.

- pensez-vous que cette solution soit possible sur la base des règles applicables aux fonctionnaires ?

Justifier votre réponse (5 points).

2°) Vous êtes envoyé en mission pour une semaine dans une île pour effectuer des réparations sur des murs de remblais, dans le cadre des missions de votre service. Votre service a pris en charge l'achat et le transport du matériel et des matériaux nécessaires.

A votre arrivée, le maire de la commune vous indique qu'il préfère que vous réparez le muret qui entoure la mairie.

- pensez-vous que vous devez réparer le muret de la commune comme vous le demande le maire ?

Justifiez votre réponse en indiquant les règles à respecter (5 points).

3°) Vous avez été chargé de l'organisation d'un chantier qui devait se dérouler sur deux semaines.

Vous avez planifié le travail de votre équipe en fonction de ce délai. Néanmoins, en raison d'évènements imprévus (par exemple, intempéries, pannes de matériel, retard de livraison des matériaux, absence de certains personnels, ou pour d'autres raisons) vous n'avez pas été en mesure de finir le chantier dans les délais prévus.

Vous devez rédiger un rapport, sur la demande de votre supérieur hiérarchique, afin d'expliquer les raisons de ce retard.

Vous pouvez prendre un exemple concret que vous avez rencontré dans l'exercice de vos fonctions. (10 points).



POLYNESIE FRANCAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
*en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE **D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA** **FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE** **FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

Une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques

Lundi 16 mai 2011
(Durée : 1h30, coefficient 3)

Aucun document n'est autorisé.

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL

Epreuve : une série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques (durée 1h 30, coefficient 3)

1°) L'article 14 de la délibération n° 2008-20 APF du 5 juin 2008 fixant les conditions et les modalités de règlement occasionnés par les déplacements des agents publics relevant du statut général de la fonction publique de la Polynésie française, prévoit :

« Les agents qui, à raison de leurs fonctions, sont appelés à se déplacer de manière habituelle à l'intérieur de l'île sur laquelle se situe le service où ils sont affectés et qui se trouvent dans l'impossibilité de rejoindre leur domicile soit pour le déjeuner, soit pour le dîner, perçoivent une indemnité dite « de panier ».

Ces dispositions ne sont pas applicables aux agents chargés de la relève et de l'expédition du courrier, ainsi que du transport des documents et matériels nécessaires au fonctionnement courant du service. »

L'équipe dont vous êtes responsable est composée de trois cantonniers. Lors de travaux sur la route dans la commune de Punaauiia, l'engin de service présente une panne. Suite à votre demande, un mécanicien habituellement affecté au parc à matériel vient effectuer le dépannage à 11 h 00. A 14 h 00, la voiture est réparée.

- a) Les trois cantonniers auront-ils droit au versement de l'indemnité « de panier » ? (2 points)
- b) Le mécanicien aura-t-il droit au versement de l'indemnité « de panier » ? (2 points)

Justifier vos réponses.

2°) Un des agents dont vous êtes responsable se présente régulièrement en retard à son poste de travail. Malgré des rappels à l'ordre de votre part, vous n'avez constaté aucune amélioration. Vous envisagez de proposer à votre supérieur hiérarchique d'infliger une sanction à cet agent.

Néanmoins, un de vos collègues également chef d'équipe vous indique qu'il a rencontré le même problème et qu'afin de sanctionner l'agent il a demandé une suspension de traitement de deux jours. Il vous informe que l'agent ne s'est, depuis, plus jamais présenté en retard. Une telle sanction vous paraît-elle possible ?

Justifier votre réponse. (4 points)

3°) Vous êtes responsable d'un chantier qui doit être réalisé sur trois semaines. Votre supérieur hiérarchique vous demande d'organiser le travail de l'équipe en lui indiquant le nombre d'agents ainsi que les matériaux et matériels nécessaires.

Expliquer la façon dont vous allez procéder et les différentes étapes à suivre. Vous pouvez pour cela, prendre un exemple concret que vous avez rencontré dans l'exercice de vos fonctions. (12 points).



POLYNESIE FRANÇAISE

PRESIDENCE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE
D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Une série de questions portant sur
l'organisation du travail dans le cadre
des missions des aides techniques.

Jeudi 25 novembre 2010
(Durée : 1H 30)

Aucun document n'est autorisé

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Examen professionnel AITP

Questions sur l'organisation du travail "(durée 1h 30, coefficient 3)

1°) Quelle est la durée hebdomadaire du travail au sein de l'administration de la Polynésie française ? Donnez également la répartition de cette durée du travail sur les cinq jours ouvrés de la semaine. (4 points)

2°) Un fonctionnaire de la Polynésie française peut-il, en fonction des nécessités de service, travailler au-delà de la durée hebdomadaire de service ?

Dans l'affirmative, quel est le terme adéquat pour ce complément de travail et dans quelle limite peut-il être effectué ? (4 points)

3°) Un fonctionnaire est-il autorisé à utiliser du matériel de l'administration à des fins personnelles ?

Développez votre réponse. (6 points)

4°) Un agent placé sous votre autorité refuse d'exécuter certaines instructions que vous lui avez données. Il indique qu'un fonctionnaire est en droit de refuser d'exécuter certains ordres de son supérieur hiérarchique.

Une telle affirmation est-elle fondée réglementairement ?

Justifier votre réponse. (6 points)



MINISTERE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le cadre des missions des aides techniques (durée : 1 h 30, coefficient 3)

Mardi 11 juillet 2023

Le sujet comporte 3 pages (page de garde incluse).

Important :

Aucun autre document n'est autorisé.

L'usage de la calculatrice est interdit.

Les candidats doivent écrire et, souligner si nécessaire, au stylo uniquement de couleur noire ou bleue non effaçable.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les copies doivent rester anonymes.

1/ L'alinéa 4 de l'article 3 de la délibération n° 95-233 AT du 14 décembre 1995 précise que les « *aides techniques qualifiés ... sont chargés des travaux d'exécution ou de finition nécessitant une dextérité particulière ou de la répartition et de l'exécution des tâches confiées à une équipe d'aides techniques.*» Comment définissez-vous la « dextérité particulière » dont il est question ? En quoi selon vous, vos compétences peuvent être un atout pour votre équipe ? Vous pouvez illustrer vos propos par des exemples. **(10 points)**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2/ Expliquer en quoi le respect du principe de continuité du service public doit être respecté dans le cadre des fonctions d'un aide technique. Vous pouvez illustrer vos propos par des exemples. (10 points)
